

Le conseil d'administration de la Cnaf a adopté son budget d'action sociale 2016 qui, en plus de la poursuite de ses engagements inscrits dans la Cog¹, intègre le plan d'action pour la prévention de la radicalisation

Mardi 5 janvier, les membres du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales ont adopté le budget du Fonds national d'action sociale (Fnas) 2016 par 29 voix pour (3 Cfdt, 2 Cftc, 2 Cfe/Cgc, 4 personnes qualifiées, 5 Unaf, 3 Upa, 3 Cgpme, 6 Medef, 1 Cnpl/Unapl) et 6 voix contre (3 Cgt, 3 Cgt/Fo).

Le Fnas 2016 s'élève à 5 932 000 000€ soit une augmentation de +6,8% par rapport au budget 2015.

Mesure nouvelle du Fnas : la prévention de la radicalisation.

Comme annoncé le 9 décembre 2015, lors de la création du comité de suivi de la Charte de la laïcité, la Cnaf a élaboré un plan d'action pour lutter contre la radicalisation. Ce plan d'action est inscrit dans le Fnas 2016, par :

Le financement des interventions des Caf :

- les aides au fonctionnement (2M€) : extension du champ des fonds « publics et territoires » pour accompagner des projets promouvant le « vivre ensemble », les valeurs de la République et l'éducation numérique;
- les aides à la parentalité (2M€) : augmentation du montant de la ligne dédiée aux dépenses de parentalité pour financer les actions dédiées à la prévention de la radicalisation.

L'augmentation de 200 000€ des crédits octroyés par la Cnaf aux associations nationales, afin d'accompagner davantage les structures œuvrant pour la mise en œuvre du pacte républicain en conformité avec les orientations prises par les pouvoirs publics pour prévenir la radicalisation.

L'enfance reste une priorité du Fnas dans les zones géographiques les moins bien dotées en places d'accueil avec le maintien des dispositions exceptionnelles décidées en 2015, à savoir l'augmentation du montant de l'aide à l'investissement par place créée (montant socle par place est majoré de 2 000 euros) et l'augmentation du budget de rénovation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

L'inscription dans le budget du Fnas 2016 des mesures de développement inscrites à la Cog :

La petite enfance : Les prix plafond du flux du volet « enfance » du contrat « enfance et jeunesse » (Cej) sont revalorisés de +6%. Cette revalorisation s'inscrit dans la continuité de la politique mise en œuvre depuis 2013 pour améliorer le niveau de financement du fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

La jeunesse : Pour 2016, selon les premières estimations, le nombre d'heures financées dans le cadre de la prestation de service « accueils de loisirs » (Alsh) augmente de +16% dans la continuité des +22% prévus par les Caf au titre de 2015.



Contact presse

Coralie Beylot
01 45 65 68 84 /
coralie.beylot@
cnaf.fr

¹ Cog : Convention d'objectifs et de gestion conclue avec l'Etat.

L'aide spécifique aux rythmes éducatifs (Asre) qui prend en charge depuis 2013 les temps d'accueil périscolaire (Tap) augmente de 47,6% par rapport à la prévision de dépense 2015.

L'animation de la vie sociale :

La Cog prévoit que les financements octroyés aux centres sociaux pour développer son réseau de référents famille et ses actions d'animation locale soient plus lisibles, plus simples et plus incitatifs. A cet effet, à partir de 2015, les taux de co-financement des prestations de service « animation famille » et « animation locale » sont progressivement augmentés pour atteindre 60% du prix plafond en 2017.

En 2016, le taux de cofinancement de ces deux prestations passe de 45% à 50%.

Le Conseil d'administration a également adopté le mardi 5 janvier :

Le budget initial 2016 du fonds national de gestion administrative (Fnga), par :

- 21 voix pour (2 Cftc, 2 Cfe/Cgc, 4 personnes qualifiées, 3 Upa, 3 Cgpme, 6 Medef, 1 Cnpl/Unapl)
- 6 voix contre (3 Cgt, 3 Cgt/Fo),
- 8 abstentions (3 Cfdt, 5 Unaf),

Le budget initial 2016 de l'établissement public, par :

- 29 voix pour (3 Cfdt, 2 Cftc, 2 Cfe/Cgc, 4 personnes qualifiées, 5 Unaf, 3 Upa, 3 Cgpme, 6 Medef, 1 Cnpl/Unapl),
- 6 voix contre (3 Cgt, 3 Cgt/Fo),

Le Plan d'équipement informatique 2016 (Pei), par :

- 26 voix pour (2 Cftc, 2 Cfe/Cgc, 4 personnes qualifiées, 5 Unaf, 3 Upa, 3 Cgpme, 6 Medef, 1 Cnpl/Unapl),
- 6 voix contre (3 Cgt, 3 Cgt/Fo),
- 3 abstentions (3 Cfdt),

A noter : À l'unanimité, le Conseil d'administration a adopté les orientations en faveur de la jeunesse qui définissent une politique ambitieuse en direction de la jeunesse.

.../...

LES PRINCIPAUX POINTS DU FNAS - BUDGET INITIAL 2016

Le Fnas 2016 s'élève à 5 932 000 000€ soit une augmentation de +6,8% par rapport au budget 2015.

► L'Enfance

L'évolution des financements dans le secteur de l'enfance vise trois objectifs :

- développer quantitativement ;
- développer qualitativement ;
- contribuer au rééquilibrage de l'offre sur le territoire.

3 274 853 000€ en fonctionnement

226 803 000€ en investissement :

217 552 000€ en accueil collectif (les plans crèches)

9 251 000 M€ en accueil individuel (prime à l'installation des assistants maternels et aide au démarrage des maisons d'assistantes maternelles)

► La Jeunesse

La Cog signée entre l'Etat et la Cnaf organise la politique jeunesse en deux axes :

- l'accueil extrascolaire ;
- l'accueil périscolaire.

Cette distinction vise à mieux mesurer la contribution de la branche Famille à la réforme des rythmes scolaires.

1 140 876 000€ au total :

602 305 000€ pour le secteur extrascolaire

538 571 000€ pour le secteur périscolaire

► Le bloc des dotations

La Cog 2013-2017 prévoit deux lignes budgétaires :

- **la dotation d'action sociale « socle »** est la contribution annuelle du Fnas aux fonds locaux des Caf. Elle permet à leur conseil d'administration de financer les œuvres ainsi que les interventions en direction des familles ou des partenaires.

Son montant : 855 672 000€.

- **les compléments de la dotation d'action sociale « socle »** permettent aux conseils d'administration des Caf de décider de financer des projets qui, jusqu'en 2012, relevaient de financement sur fonds locaux.

Leurs montants : 177 552 000€ en fonds d'accompagnement et 33 301 000€ en prestation de service.

► Les autres prestations de service

- **La parentalité :** 92 959 000€
- **L'animation de la vie sociale :** 185 879 000€
- **L'aide à domicile :** 41 652 000€
- **Les foyers de jeunes travailleurs :** 28 356 000€

► Les autres dépenses

- **Le fonds d'action sociale de la Cnaf :** 6 472 000€
- **Les fonds nationaux d'aide à domicile :** 69 427 000€
- **La subvention d'équilibre pour Mayotte :** 6 000 000€
- **La subvention d'équilibre pour Saint-Pierre-et-Miquelon :** 1 050 000€